

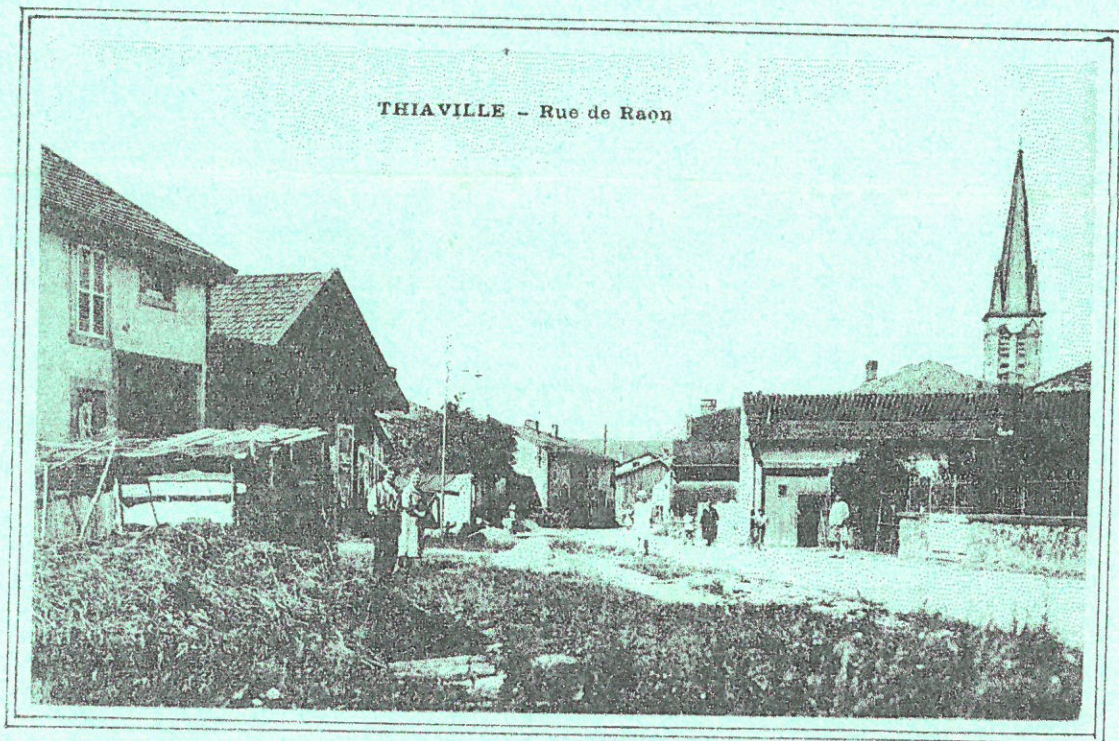
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

OCTOBRE 1995 N°333



Rue de Raon

Actuellement rue d'Alsace

Au 1er plan à gauche : la maison de M. Bernard PIERRAT

puis le hangar de M. SOLTUSKI

Au 1er plan à droite : la maison de M. Georges MICHEL

EN DIRECT DU CONSEIL

Le Conseil était réuni le 15 septembre et a examiné les points suivants : (excusés : Mr Gérard GEORGES, Mme HYPOLITE)

1 Budget supplémentaire

Il est voté en équilibre avec des dépenses s'élevant à 499.965 F au total. Une somme de 289.965 F est consacrée aux investissements ci-après :

- Informatique de la mairie (achat d'un micro Bull Zénith Pentium 90, 16 Mo de RAM, 850 Mo de mémoire, CD Rom, imprimante laser Epson EPL5200), nouveaux logiciels fonctionnant sous WINDOW, installation, ... 42.000 F T.T.C.
- Acquisitions foncières (maison Bontemps plus autres terrains) 175.000 F
- Travaux supplémentaires en forêt 10.000 F
- Ajustement de dépenses pour travaux en cours : 12.000 F
- Achats aspirateur école et micro onde : 3.000 F
- Illuminations de Noël et divers matériels/outillage : 6.000 F

Les budgets annexes sont également votés (C.C.A.S., Caisse des Ecoles).

2 Forêts

* transport des affouages 1995

Il est confié à M. Alain BALLAND de Ménil-sur-Belvitte.
Le Maire est autorisé à signer le contrat utile.

* vente des résineux

La vente se fera en bloc et sur pied dans les conditions suivantes

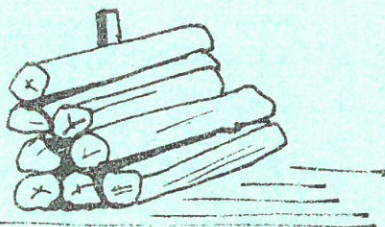
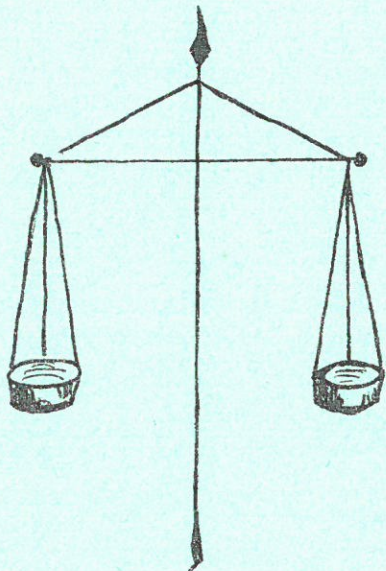
- automne 1995 : parcelles 26 et 33
- courant 1996 : parcelles 4, 14 et 16 après exploitation de la coupe affouagère.

* coupe affouagère 1996

Elle aura lieu dans les parcelles 4, 14 et 16.

* pouvoirs donnés à la Commission des Forêts

Pouvoirs sont donnés à la Commission pour organiser l'appel d'offres relatif au bucheronnage des grumes et des stères, au débardage des grumes, à la livraison des stères. Pouvoirs sont donnés également à la Commission pour choisir les adjudicataires, au mieux des intérêts de la commune.



* projets d'augmentation des frais de garderie et instauration d'un impôt foncier à l'hectare de forêt

La fédération nationale des communes forestières de France à laquelle nous adhérons porte à la connaissance des élus, un projet gouvernemental qui instituerait un impôt foncier annuel à l'hectare de forêt (40 F par ha pour les forêts communales). De plus les frais de garderie versés par la commune à l'ONF (10 % sur les recettes forestières actuellement) passeraient à 25 % !

Ce projet aux incidences financières très lourdes pour notre commune s'il était voté, ne peut en aucun cas être accepté. Le Conseil demande l'annulation pure et simple de ce projet.

3 Maison Forestière de Bertrichamps

Trois délégués sont élus pour représenter la commune au sein du Syndicat. Il s'agit de :

MM. JACQUEL, CATHERINE et GEORGES Michel.

4 Formation des C.E.S.

Le Conseil autorise le Maire à signer toute convention utile concernant la formation des Contrats Emplois Solidarité et à régulariser celles en cours.

5 Foncier bâti/non bâti

Le Conseil n'utilise pas son droit de préemption sur l'immeuble FLAVENOT.

Après de longues négociations, il décide d'acquérir une parcelle de terrain de 485 m² à "La Croix", contiguë à un pré communal, charge Me VIBRAC notaire pour rédiger l'acte. Il autorise le Maire à le signer.

6 Emprunt

Un emprunt de 150.000 F sur 10 ans, à 7,05 %, sera souscrit pour payer l'immeuble BONTEMPS et réaliser quelques travaux. L'immeuble sera loué et le loyer sera fixé pour couvrir le montant des mensualités d'emprunt à régler.

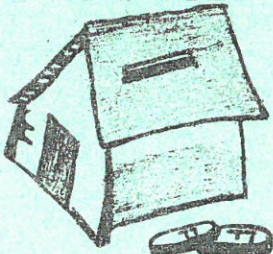
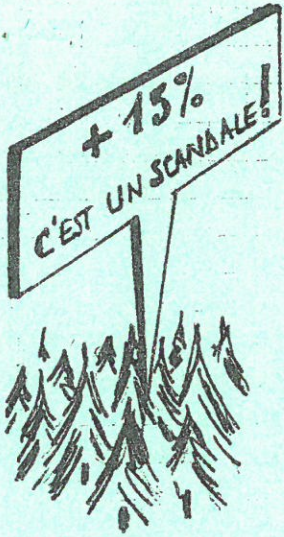
7 Loyer communaux

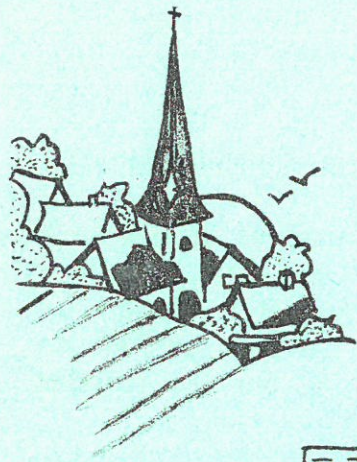
En application des dispositions du décret 95-834 du 11-07-95, les loyers situés au dessus de l'école, seront majorés de 4 %. Leur montant est le suivant :

Appartement de M. CUNY : 2.364 F par trimestre
Appartement de M. JACQUEL : 3.893 F par trimestre

8 Réfection et valorisation du patrimoine et embellissement communal

Le schéma directeur proposé par le Maire est adopté. Il sera réalisé en 3 phases : 1ère phase : 1996/1997 - 2ème phase : 1998/1999 - 3ème phase : 2000/2001. Les travaux d'assainissement qui devront se





dérouler dans les mêmes délais conditionneront, compte tenu de leur degré d'avancement, le schéma général.

La 1ère phase sera constituée par la réfection et la valorisation des fontaines, du carrefour Vosges/Alsace ("La Croix") et l'illumination de l'église. Divers financements sont recherchés.

9 Divers

Les points suivants ont par ailleurs été évoqués : les élections au Conseil Municipal Junior et la nécessité de faire un 2ème tour, la situation préoccupante des sapeurs pompiers en France compte tenu du statut désuet qui est le leur actuellement, les travaux divers, ... Le Maire répond ensuite aux questions et lève la séance à minuit.

CEREMONIES DU SOUVENIR

Les 77^è cérémonies du Souvenir se dérouleront à THIAVILLE SUR MEURTHE le 11 novembre 1995, selon le programme suivant :

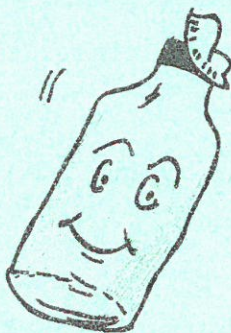
- . 8h45 Rassemblement devant la Mairie des personnalités, des élus, des anciens combattants, pompiers, etc...
- . 9h00 Office religieux
- . 9h50 Cortège jusqu'au Monument aux Morts. (Cessez le Feu, Appel des Morts, Dépôt de Gerbes, Allocution; etc...) puis cérémonie à la stèle de P. PIERRON.
- . 10h45 Vin d'honneur offert par la Municipalité.

Par ailleurs une exposition sera organisée et présentée salle du Foyer Rural. La population toute entière est invitée à participer aux cérémonies, au vin d'honneur et à visiter l'exposition. Merci enfin de renouer avec la tradition en pavoisant aux couleurs françaises votre maison.

VERRE PERDU

Bouteilles, bocaux, flacons, "canettes", etc... sont à déposer dans les conteneurs rue de l'Eglise et rue du Moulin. Cependant trop de verre se retrouve encore dans les poubelles. C'est un mauvais geste qu'il faudrait absolument éviter. Par ailleurs, connaissez-vous la durée de survie des emballages suivants que souvent l'on jette inconsidérément ?

- . boîte de conserve alu : 80 à 100 ans
- . bouteille de verre : 1 000 000 d'années !
- . sacs plastiques : 10 à 20 ans
- . papier plastifié : 5 ans
- . mégots : 1 à 5 ans
- . épiluchures : 1 à 5 semaines



Ayons le réflexe conteneurs pour le verre, poubelles pour le reste et nous protégerons ainsi notre environnement.

PROCHAINES MANIFESTATIONS



- | | |
|--------------|---|
| . 7 octobre | Bal d'automne de l'Ass. Familiale Foyer Rural - Thiaville |
| . 29 octobre | Belote du Club de l'Amitié Foyer Rural - Thiaville |
| . 11 nov. | Cérémonies du Souvenir Thiaville-sur-Meurthe |

LA VIE DU VILLAGE



Nouveaux habitants :

- Mr et Mme HIPPI Jacques et leur fille ont emménagé au 5 bis, rue de Fagnoux
 - Mme MERTZ et ses 3 enfants sont les nouveaux locataires du 4, rue d'Alsace
 - Mr et Mme DURAND Jean ont emménagé au 6, Les Hayottes
- Nous leur souhaitons à tous une cordiale bienvenue.

LE BONHEUR GENEREUX



A l'occasion du mariage BENOIT/ROY le 30 septembre 1995 en mairie, la quête effectuée produit la somme de 243 Frs qui a été répartie entre :

- A.D.M.R
- Foyer Rural
- Club de l'Amitié

RAMASSAGE DES "MONSTRES"

A noter... (((

Les objets encombrants seront collectés le mercredi 11 octobre 1995.
A sortir la veille au soir. Merci.

LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sont à effectuer avant le 31 décembre 1995.

Sont concernés :

- les nouveaux habitants,
- les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 février 1996.

Aucune inscription n'est faite d'office.

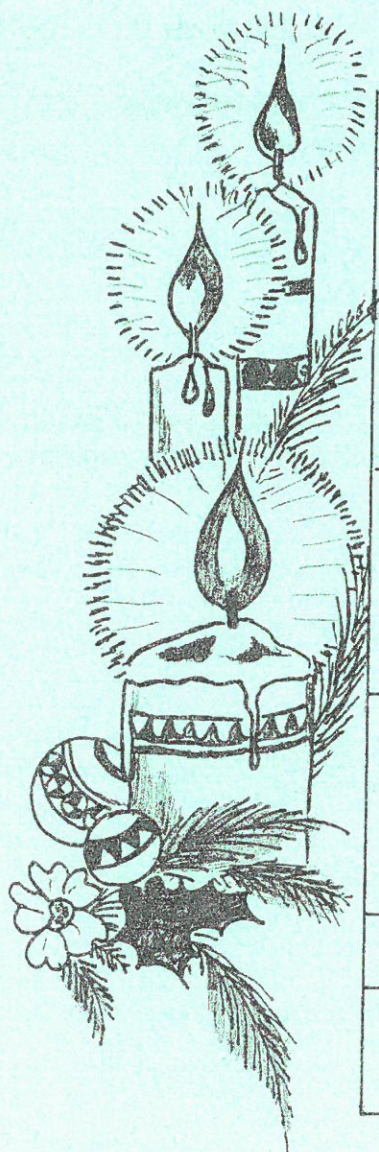


CLIN D'OEIL



"Est-ce bien à plaindre l'homme qui a une femme folle de la messe tout autant qu'une femme molle de la fesse ?" RABELAIS (1494-1553)

OFFICE RELIGIEUX



A THIAVILLE	A BERTRICHAMPS	A LACHAPELLE
(à 10h30)	(à 10h30)	(à 18h00)
dimanche 1er octobre dimanche 15 octobre dimanche 29 octobre	dimanche 8 octobre dimanche 22 octobre	samedi 7 octobre
vendredi 1er novembre dimanche 12 novembre dimanche 26 novembre	dimanche 5 novembre dimanche 19 novembre	samedi 4 novembre
dimanche 10 décembre dimanche 24 décembre	dimanche 3 décembre dimanche 17 décembre dimanche 31 décembre	samedi 2 décembre
dimanche 7 janvier		
Par ailleurs la messe de la <u>Nuit de Noël</u> aura lieu à <u>THIAVILLE</u> à 21h30.		

RAGE

Nous sommes dans une zone de vaccination des renards contre la rage, par voie orale.

Des appâts en tablettes de 4 cm de couleur marron ont été distribués dans nos campagnes.

NE LES TOUCHEZ PAS ! NE LES RAMASSEZ PAS !

En cas de contact accidentel téléphonez soit au 83.29.80.42 soit au 83.29.26.08 ou encore au 83.15.40.06 et 83.15.41.14.



CONSEIL JUNIOR

Les élections au Conseil Municipal des Jeunes se sont déroulées le vendredi 15 septembre 1995.

Douze candidats étaient en lice pour onze postes à pourvoir.

Electeurs inscrits : 55 - Votants : 37

Nuls : 5 - Exprimés : 32. Ont obtenu :

POIREL Aurélien	24 voix	élu
DIDIER Marcelle	23 voix	élu
SIMON Séverine	22 voix	élu
THOMAS Frédéric	21 voix	élu
GEORGE Bélangère	21 voix	élu
ZINUTTI Julie	20 voix	élu
BERNARD Laure	20 voix	élu
VAUTRIN Mélanie	19 voix	élu
FONTAINE Jonathan	19 voix	élu
GEORGES Nathalie	18 voix	élu
PETTOVEL Emilie	13 voix	
PETTOVEL Julie	13 voix	

Ont obtenu 3 voix : DURAND Céline, REMETTER Elodie.

Ont obtenu 2 voix : CHAXEL Jonathan, COLIN Anaïs, COLIN Ophélie, DURAND Caroline, FONTAINE Natacha, GEORGES Nicolas, HUMBERT Elodie, YOCOM Jennifer, YOCOM Jessica.

Ont obtenu 1 voix : BRUNEAU Claire, BONTEMPS Serge, BURGAN Sophie, MICHEL Vincent, MANGUIN Maud, ROCH Céline, THOUVENIN Jérôme, WOODS Hélène.

La majorité absolue étant de 17 voix, un deuxième tour était donc nécessaire pour élire un onzième conseiller.

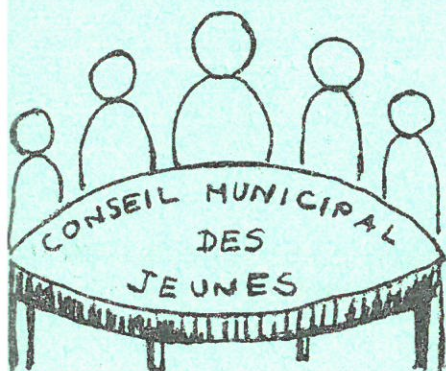
Les élections pour le siège du onzième conseiller se sont déroulées le mercredi 20 septembre 1995 de 16h30 à 19h30.

Il n'y avait qu'une seule candidate au poste à pourvoir.

Electeurs inscrits : 55 - Votants : 26

Nuls : 10 - Exprimés : 16. Ont obtenu :

HUMBERT Elodie	11 voix	élu
----------------	---------	-----



REMETTER Elodie	3 voix
THOUVENIN Jérôme	1 voix
GEORGES Nathalie	1 voix

Les conseillers juniors se sont réunis en mairie le samedi 30 septembre 1995 à 14h00 pour élire le maire, les adjoints et former les commissions. 9 sur 11 étaient présents, Elodie HUMBERT excusée.

Sous la présidence de la doyenne d'âge, il a été procédé à l'élection du maire.



1 Election du Maire

1er tour :

Marcelle DIDIER	3 voix
Aurélien POIREL	3 voix
Séverine SIMON	2 voix
Jonathan FONTAINE	1 voix

2ème tour :

Marcelle DIDIER	3 voix
Aurélien POIREL	3 voix
Séverine SIMON	2 voix
Jonathan FONTAINE	1 voix

3ème tour :

Marcelle DIDIER	3 voix
Aurélien POIREL	3 voix
Séverine SIMON	2 voix
Jonathan FONTAINE	1 voix

Marcelle DIDIER est élue maire, au 3ème tour, au bénéfice de l'âge. Il est décidé à l'unanimité de créer 2 postes d'adjoints.

2 Election du 1er adjoint

1er tour :

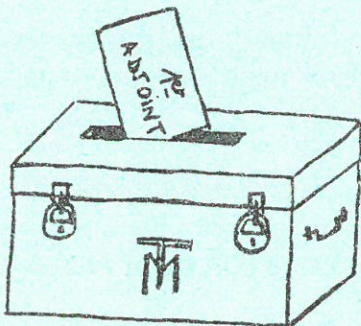
Séverine SIMON	2 voix
Aurélien POIREL	2 voix
Jonathan FONTAINE	2 voix
Frédéric THOMAS	1 voix
Julie ZINUTTI	1 voix
Bérangère GEORGE	1 voix

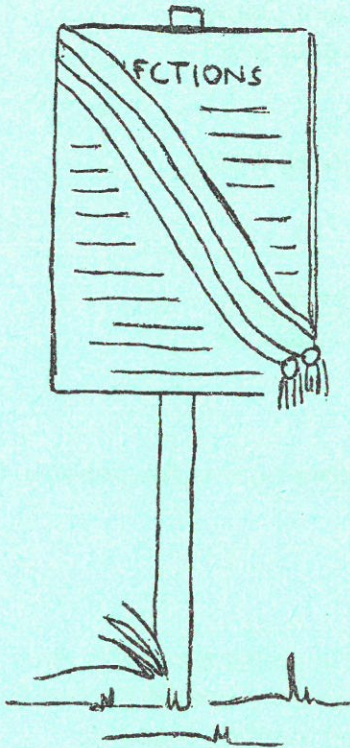
2ème tour :

Séverine SIMON	4 voix
Aurélien POIREL	2 voix
Bérangère GEORGE	1 voix
Frédéric THOMAS	1 voix
Jonathan FONTAINE	1 voix

3ème tour :

Séverine SIMON	4 voix
Aurélien POIREL	2 voix





Jonathan FONTAINE 1 voix
Frédéric THOMAS 1 voix
Bérangère GEORGE 1 voix

Séverine SIMON est élue 1ère adjoint au 3ème tour de scrutin.

3 Election du 2ème adjoint

Julie ZINUTTI 5 voix
Bérangère GEORGE 1 voix
Aurélien POIREL 1 voix
Frédéric THOMAS 1 voix
Jonathan FONTAINE 1 voix

Julie ZINUTTI est élue 2ème adjoint au 1er tour de scrutin.

4 Commissions

Il est décidé de créer 3 commissions avec la composition ci-après :

"Laser" :

Frédéric THOMAS (vice président) - Jonathan FONTAINE - Aurélien POIREL - Laure BERNARD - Bérangère GEORGE Julie ZINUTTI - Séverine SIMON.

Sports et loisirs :

Séverine SIMON (vice présidente) - Jonathan FONTAINE - Julie ZINUTTI - Laure BERNARD - Aurélien POIREL - Nathalie GEORGES - Frédéric THOMAS.

Recherche, mise en valeur et protection du patrimoine :

Bérangère GEORGE (vice présidente) - Laure BERNARD - Aurélien POIREL - Séverine SIMON - Julie ZINUTTI - Jonathan FONTAINE - Frédéric THOMAS.

Nos félicitations et encouragements à toute l'équipe élue pour les 3 années à venir.

DICTONS DU MOIS

Qui sème à la Saint-François
Ari don blé de poids

Qui sème à la Saint-François
Aura du blé de poids

A la Saint-Leu
L'hévé o à l'eau

A la Saint-Luc
L'hiver est à l'eau

Mohhe de Saint-Simon
Vaù in grôs pigeon

Mouche de Saint-Simon
Vaut un gros pigeon



S'i pyû è lè Saint-Denis
C'o pou quarante jous

S'il pleut à la Saint-Denis
C'est pour quarante jours

E lè Saint-Vallier
Lè chèrrûe sous l'pwèrèille

A la Saint-Vallier
La charrue sous les poirier



ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

1 EGLISE

Un panier sera déposé au fond de l'église le 1er novembre pour le fleurissement des autels, tout au long de l'année.

Merci de votre générosité et de votre aide.

2 CANAL MYRTILLE enfin

Après de nombreux mois d'attente, son Président avait le plaisir de réunir les membres de l'Association ce 22 septembre dernier, pour leur annoncer la nouvelle tant attendue : le C.S.A. (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) vient de signer la convention avec l'Association. La parution officielle au J.O. du 26 septembre donnera à Canal Myrtille son statut de radio locale.

Le studio est implanté dans le bâtiment de la Mairie et nous émettrons sur 97.6 FM.

On s'active afin que les émissions puissent démarrer rapidement. Un plan d'action a été élaboré et le groupe de Canal Myrtille espèrent vivement l'intérêt des futurs auditeurs.

Un contact sera bientôt pris avec les Présidents des différentes associations du village afin de connaître leurs éventuels souhaits quand aux émissions, leurs calendriers de manifestations, car nous souhaitons en parler sur les ondes.

Dans cette attente les actifs font appel à toutes les personnes intéressées qui pourraient prendre une part active à l'élaboration des émissions, tant par leur présence, leur don, les prêts ou dons de disques, cassettes etc...

Contactez le Président au 83.71.40.89 après 20h00.

S.C.

3 TENNIS DE TABLE

Malgré le départ de trois joueurs, l'effectif est en hausse cette saison. En effet à ce jour, 6 nouveaux joueurs ont rejoint le Club (dont 2 mutations), portant ainsi le nombre à 13 licenciés.

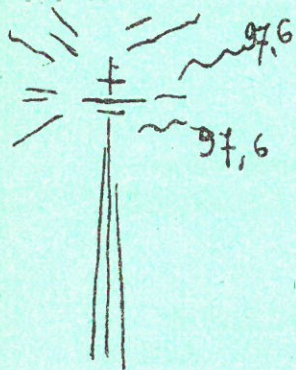
Trois équipes sont inscrites en Championnat :

- 1 Régionale 4 (entente Thiaville-Baccarat). Dans cette équipe de 6 joueurs, nous trouverons 3 bacchamois et 3 thiavillois. (les 6 joueurs possèdent exactement le même classement (65). Matches au COSEC de BACCARAT.

- 2 Départementale 3 (équipes de 4 joueurs). Matches à l'école de Thiaville.

Tous les matchs à domicile se dérouleront le samedi à 15 heures.

Toutes les personnes intéressées par la pratique de ce sport peuvent se joindre à nous, chacun à sa chance.



Cette année encore, le Club propose une carte de fidélité à chaque personne venant encourager nos joueurs lors de leurs matchs.

La personne possédant le plus de points (1 point par match) sera récompensée lors de l'Assemblée Générale du Club en Mai prochain.

Toutes les cartes seront rendues lors de la dernière journée, le 13 avril 96.

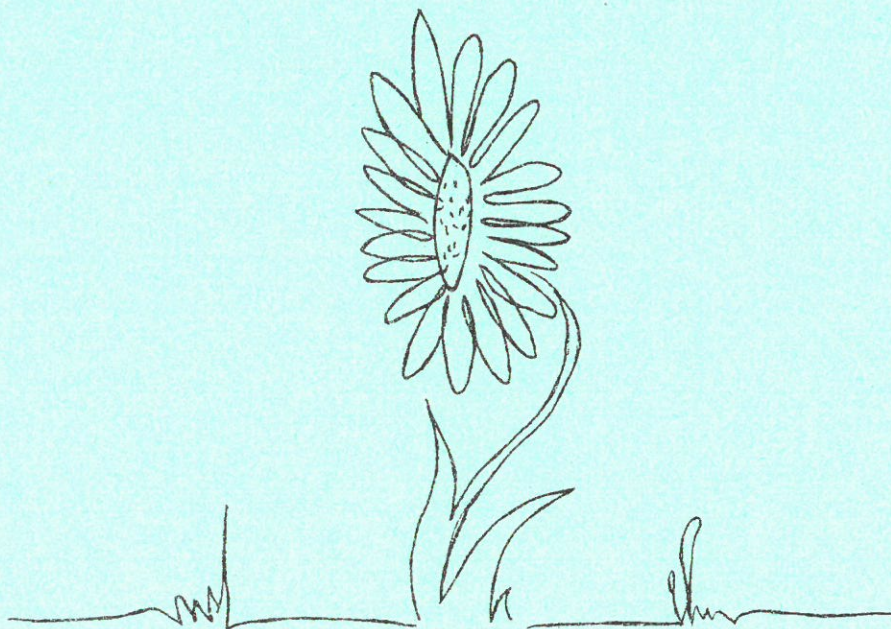
L'an dernier un jeune Raonnais a remporté un superbe Tee-Shirt Wack-Sport.
(A noter : Lot de consolation à partir de 5 points).

Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Entrée gratuite - Buvette sur place.

Voici la liste des premiers matchs :

samedi 30 septembre	:	Thiaville 1 - Raon 2 et Thiaville 3 - Etival
samedi 07 octobre	:	Thiaville 2 - Provenchères
samedi 21 octobre	:	Thiaville 1 - St Michel 1 (à Baccarat)
samedi 04 novembre	:	Thiaville 1 - SRD St Dié et Thiaville 2 - Domfaing
samedi 11 novembre	:	Thiaville 3 - Raon 5
samedi 18 novembre	:	Thiaville 1 - Abreschviller et Thiaville 3 - Senones 4
samedi 09 decembre	:	Thiaville 2 - Senones 3



LA MOTOPOMPE DES SAPEURS POMPIERS

L'ancienne pompe à bras, achetée par la commune au siècle dernier et qui avait rendu maints services a été endommagée en 1944 par faits de guerre. Sa cuve, percée en divers endroits par des éclats d'obus ou par des balles la rendait inutilisable et son remplacement s'imposait.

Par lettre du 15 mai 1946, M. LEMAIRE, Maire de Thiaville s'informe auprès de l'E.M.I. (groupement des constructeurs d'Engins Motorisés de lutte contre l'Incendie) sur la marche à suivre pour remplacer la pompe à bras. Par courrier du 18 mai, M. CRETET représentant de l'E.M.I. avise le Maire que les autorisations d'achat et attributions de subventions dépendent du Ministre de l'Intérieur, Sous Direction de la Protection contre l'Incendie. Il précise qu'une subvention de 80 % peut être obtenue au titre des dommages de guerre. A noter enfin, que compte tenu des difficultés d'impression et des changements de prix assez fréquents, les constructeurs ne possèdent pas de catalogues.

Par délibération du 06/11/1946, le Conseil Municipal décide de l'achat du matériel d'incendie en remplacement de celui détruit par faits de guerre et vote la somme nécessaire soit 421.200 Frs. Il demande que cette somme lui soit partiellement remboursée sur dommages de guerre et autorise le Maire à passer le marché utile avec M. GLATIGNY représentant la Maison DROUVILLE à Nancy. Ce matériel est le suivant :

- une motopompe DROUVILLE de 30 m³/heure
- 200 m de tuyaux de Ø 45
- 2 lames avec robinets d'arrêt
- 1 corde avec échelle à coulisse de 12 m développé

Il faut établir des dossiers, des devis, ... et en 1948 la situation, 2 ans plus tard, n'a toujours pas évoluée ! Le Conseil Municipal réitère sa demande par délibération du 06/11/1948. Un mois plus tard, le 06/12/1948, le Sous Préfet demande... de constituer un dossier pour le Ministère ! Nous sommes revenus à la case départ de 1946 !

Sans attendre davantage, le 09/11/1948, le Maire avait passé commande au représentant de l'E.M.I. du matériel suivant :

- une motopompe portative 30 m³ DROUVILLE et une chariot remorque,
- 8 m de tuyaux d'aspiration et crépine
- 200 m de tuyau de Ø 70
- 40 m de tuyaux de Ø 45
- une division à robinet 70 x 45 x 45
- une lance 70/18, deux lances 45/14
- une jonction vis femelle et symétrique 70

Le marché de gré à gré est signé le 28/12/1948. Dépense 421200 Frs
Délai de livraison : 3 mois. M. GLATIGNY représentant de DROUVILLE se rend à la
Préfecture et remet le dossier au Commandant COLLIGNON, Inspecteur
Départemental des Services d'Incendie. Le 18 janvier 1949, le dossier revient car il
manque la renonciation à tout recours ultérieur en dommages de guerre sur le
matériel remplacé.

Le 21 avril 1949, le Ministère de l'Intérieur informe le Préfet et le Maire
"qu'en raison des pertes limitées subies par le Service d'Incendie la présente
acquisition va entraîner pour la commune une charge financière d'autant plus
importante que le Ministère ne peut être sollicité d'y participer".

Le haut fonctionnaire ajoute "Etant situé à 3 km seulement du Centre de
Secours de RAON L'ETAPE (Vosges) bien étoffé en moyens d'intervention, il
semblerait préférable pour THIAVILLE d'y être rattaché, l'indemnité de dommages de
guerre pouvant être affectée à l'amélioration des ressources en eau et des liaisons
avec les centres de secours afin de rendre les interventions plus rapides et plus
efficaces".

C'est donc une fin de non recevoir pour l'achat de matériel ! Mais la
Municipalité insiste et maintient sa décision d'acquérir le matériel avec l'indemnité de
dommages de guerre. Elle en informe le Préfet.

C'est un bras de fer qui s'engage entre les élus thiaillois et le Ministère
de l'Intérieur. Par courrier du 9 juin 1949, ce dernier écrit au Préfet. "Bien que la
commune acceptant de prendre intégralement à sa charge la dépense qui résulterait
de la différence entre l'indemnité obtenue et la valeur du nouveau matériel, je ne puis
que vous confirmer les termes de mon courrier précédent. En effet, outre les raisons
déjà énumérées dans ce dernier et toutes questions de financement mises à part, il
ne faut pas oublier que l'Organisation Départementale des Services d'Incendie a
surtout pour but d'éviter la dispersion des efforts en répartissant judicieusement,
d'abord, dans les centres de secours, ensuite dans les localités importantes très
éloignées de ces derniers, le matériel de défense contre l'incendie.

Il serait donc tout à fait anormal que la commune de THIAVILLE SUR
MEURTHE soit dotée d'une motopompe alors qu'elle a la possibilité d'être rattachée
au centre de secours de RAON L'ETAPE (Vosges) situé à 3 km lequel étant équipé
réglementairement et disposant d'un véhicule de traction rapide, peut se trouver, le
cas échéant, s'il est appelé dès le début du sinistre, sur les lieux d'intervention en
même temps que les sapeurs pompiers communaux, aussi dévoués et aussi bien
organisés soient-ils.

Je vous renvoie donc les pièces communiquées en vous priant de porter
ce qui précède à la connaissance de la municipalité intéressée.

Le Conseil Municipal devant ce refus sans appel, insiste cependant et le
4 juillet 1949, M. BIET, Directeur Général de la Sté DROUVILLE, écrit au Ministère au
sujet de cette affaire précisant que "la commune dispose d'un point d'eau
remarquable : LA MEURTHE et que s'il est raisonnable par souci de cohérence,
d'éviter la dispersion des efforts et des matériels; il est non moins intéressant
d'autoriser une commune qui ne sollicite aucune subvention de votre Administration

de s'équiper du matériel utile, d'assurer elle-même sa protection et de ne pas faire appel au centre de secours au moment même, comme cela s'est déjà produit, où ce centre est déjà occupé ou appelé ailleurs".

M. BIET poursuit "Je me permets également d'insister d'une façon toute particulière et personnelle pour que vous accordiez cette autorisation à la commune de THIAVILLE ; en effet, le Maire de cette commune est un ami de ma famille maternelle qui est originaire d'un village voisin et je serais heureux qu'à THIAVILLE il y ait une motopompe DROUVILLE. J'espère en conséquence que vous voudrez bien reconsidérer cette question et accorderez l'autorisation demandée".

Le 22 juillet 1949, le Ministère confirme une fois de plus son refus d'autoriser l'achat ! Cependant, le 20 septembre 1949, M. GLATIGNY informe le Maire qu'il a appris indirectement que le Ministère de l'Intérieur "aurait pris depuis peu la décision de ne plus s'opposer au désir des communes près d'un centre de secours d'acquiescer à leur charge un matériel d'incendie".

Le 13 octobre 1949, le Ministère revient enfin sur sa décision et autorise l'achat d'une motopompe. La notification officielle sera transmise... le 9 décembre 1949. L'autorisation est accordée à deux conditions :

- 1) on continuera à faire appel à Raon en cas de sinistre
- 2) la dépense sera couverte entièrement par la commune.

Le matériel est livré le 21 février 1950. La dépense totale initialement prévue à 421.200 Frs s'élève désormais à 536.676 Frs !

Les essais auront lieu le samedi 4 mars 1950 à 14h30 en présence de M. GLATIGNY, M. PERRIN Conseiller Général, Maire de Glonville s'étant excusé compte tenu d'une réunion de ministres qu'il présidait à NANCY.

Un dévidoir sur roues, 24 joints de refoulement, 4 clés tricoises mixtes et 80 m de tuyaux seront achetés en mars 1950 - Valeur 57.568 Frs.

Le paiement à la Sté DROUVILLE pose problème et le Percepteur précise que les crédits et que les fonds libres de la commune sont insuffisants pour payer la facture. (Il ne reste en caisse que 215.411 Frs).

Des paiements fractionnés seront nécessaires et négociés avec DROUVILLE. (200.000 Frs en juin, 300.000 Frs en septembre, solde en décembre).

Les Mutuelles Agricoles de l'Est avisent la commune qu'une subvention de 10.000 Frs lui sera accordée sur production des factures, selon courrier du 11 octobre 1950. Cette rentrée d'argent inespérée est la bienvenue ! Par ailleurs, la somme de 200.000 Frs est accordée au titre des dommages de guerre. Ouf ! le ciel s'éclaircit... et l'affaire est réglée.

En 1962, la pompe est en panne. Elle est démontée par l'atelier des Service Départemental d'Incendie et de Secours qui l'a conduit chez DROUVILLE. La réparation s'élèvera à 1.423,35 Frs et une subvention de 25 % sera obtenue.

En 1978, la Sté EST PROTECTION assure une remise en état complète. Ultérieurement, nos pompiers changeront le moteur 202 d'origine par un moulin plus récent. Ils continuent à lui apporter tous leurs soins bien qu'une nouvelle motopompe plus moderne, plus esthétique équipe le corps depuis 1994. Nul ne doute que notre vieille DROUVILLE, si difficile à acquérir nous rendra encore de bons et valeureux services et que l'heure de la retraite n'a pas encore sonné pour elle.

M.J.